



METALLURGIE

Blagnac, le 18/10/2020

**Mr Jean-Baptiste ERTLE**  
**Directeur des Relations Sociales**

**Objet : Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés.**

Monsieur Le Directeur,

Le nouveau protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de COVID-19 a été mis à jour en date du 16 octobre.

Désormais, ce dernier prévoit que :

- Dans les zones soumises à couvre-feu, les employeurs fixent dans le cadre du dialogue social de proximité, un nombre minimal de jours de télétravail par semaine, pour les postes qui le permettent.
- En complément, et toujours dans les zones soumises à couvre-feu, les employeurs adaptent les horaires de présence afin de lisser l'affluence aux heures de pointe.

**Nos deux entreprises d'Airbus SAS Blagnac et Airbus Operations Toulouse sont situés dans des zones de couvre-feu et nécessitent donc un examen précis de la situation.**

Nous vous demandons donc de réunir rapidement les partenaires sociaux représentatifs afin d'étudier les modalités, s'il le faut dérogatoires à nos dispositifs actuels, de mise en place de ces deux points durant la durée de la période de couvre-feu.

Persuadés que vous porterez la plus grande attention à cette demande, nous vous prions d'agréer nos respectueuses salutations.

**Guillaume BONNET**  
**Délégué Syndical Airbus Operations Toulouse**

**Christophe BERTHIAU**  
**Délégué Syndical Airbus SAS**

Copies :

- Les salariés d'Airbus SAS Blagnac et Airbus Operations
- Fabrice Nicoud
- Xavier Daheron
- Donald Fraty

**POUR VOUS  
AVEC VOUS  
PARTOUT**

